

DEC180305DR12

**Décision portant nomination de M. Pascal MARITAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7298 intitulée Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée (LA3M)**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181117INSHS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7298 intitulée Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée (LA3M) et nommant Mme Anne MAILLOUX en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR7298 en date du 19/2/2018 ;

Considérant que M. Pascal MARITAUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 9 au 11 mai 2006 et du 6 au 8 juin 2006.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Pascal MARITAUX, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7298 intitulée Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée (LA3M), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

M. Pascal MARITAUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pascal MARITAUX est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 13/7/2018

La directrice de l'unité  
Anne MAILLOUX

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Ghislaine GIBELLO

Visa du Président d'Aix-Marseille Université  
Yvon BERLAND